

CONGRESS “ JUSTICE HEALS : FIGHT AGAINST IMPUNITY ”

14 – 16 october 2005, Bochum / Germany

**FORUM III : JUSTICE HEALS –THE IMPACT OF THE
FIGHT AGAINST IMPUNITY ON THE
SURVIVORS OF TORTURE AND
WAR CRIMES**

Communication : " Trauma et thérapie : les juridictions -gacaca
comme espace du travail de deuil et de
guérison du trauma "

*Par Simon Gasibirege, Psychologue et
Professeur à l'Université Nationale du
Rwanda.*

**Psychosocioclinique, Approche communautaire
en santé mentale et en gestion des conflits**

INTRODUCTION

De quoi la justice guérit-elle ? Qui guérit-elle ? Comment guérit-elle ceux qu'elle guérit ? Sans doute les organisateurs du Congrès avaient-ils une idée derrière la tête en réponse à ces questions. La justice guérirait en l'occurrence " les survivants de la torture et des crimes de guerre ". Elle les guérirait en luttant contre l'impunité. Elle les guérirait du mal leur causé par la torture et la guerre. Et le mal en question ne serait-il pas "le traumatisme", puisqu'il m'a été demandé de parler de « trauma et thérapie » ? Mais un tel mal est-il réductible au traumatisme ?

« Au Rwanda, les notions floues et réductrices qui circulent le plus souvent sous ce vocable de « traumatisme » contribuent plus souvent à occulter qu'à prendre en charge la souffrance psychique concrète des enfants. "Il est traumatisé"... C'est de cette manière abrupte et laconique que nous était parfois présenté un enfant, avec le sentiment que notre interlocuteur avait par ces trois mots épuisé tout le sujet » (S.Baqué, in Maqueda F. (sous la direction de) 1999, p.152). Mais la justice peut-elle guérir la souffrance psychique ? A quelles conditions ? A première vue ce n'est pas dans ses objectifs. Ne faut-il pas la laisser à la psychothérapie ? N'attend-t-on pas plutôt cela d'elle ?

L'une et l'autre, la justice et la psychothérapie, ont à faire à des personnes vivantes à reconnaître pour ce qu'ils sont et à ne pas les réduire à ce qu'ils ont vécu ni à ses conséquences. En effet, le " traumatisme n'existe pas ; ce qui existe, ce sont des enfants sujets retentissants d'une manière unique à des souffrances uniques"» (S.Baqué, ibid.). De fait ceux qu'on désigne comme "traumatisés" sont des personnes qui ont à poursuivre leur histoire et la vie après le malheur qui leur est tombé dessus.

Ce que la justice et la psychothérapie tendent de faire, mais selon des voies différentes, c'est de remettre les survivants de la torture et de la guerre au travail de la vie : « recommencer à penser, s'autoriser à se souvenir, renouer avec ses sentiments, réhabiliter sa propre histoire » (S.Baqué, op.cit, p.156). C'est ce que nous tentons de faire au Rwanda dans les juridictions-gacaca : réapprendre à penser ensemble, à nous souvenir ensemble, à renouer avec nos sentiments et à réhabiliter notre propre histoire. Avec beaucoup de difficultés, en sachant que l'essentiel réside peut-être là : vivre et continuer à vivre avec les difficultés, pour réapprendre à vivre et à vaincre les difficultés de la vie. N'est-ce pas le fait du vivant, sauf que les difficultés diffèrent... ! Il nous appartient nous, Rwandais, de connaître les nôtres, de les reconnaître et de nous affronter à elles.

1. Contexte et orientation générale

« Le génocide n'a pas seulement fait des orphelins : il a attaqué profondément les liens entre les enfants et leurs parents. Ce qui était visé en 1994, comme dans tout génocide, ce n'était seulement l'élimination mais la négation de l'humanité de ceux que l'on tuait. La victime devait être humiliée, brisée, déshumanisée avant de succomber » » (S.Baqué, op.cit., p.156).

Pour rentrer en humanité, il a fallu inventer les juridictions-gacaca. Car on ne rentre pas seul en humanité.

Les juridictions – gacaca sont des tribunaux qui ont été créés pour liquider le contentieux du génocide des Tutsi du Rwanda (1994). Elles rassemblent tous les citoyens âgés de 18 ans et plus dans les circonscriptions politico - administratives de la base : la cellule et le secteur. Elles circonscrivent un espace social symbolique dans lequel les membres de la société rwandaise implorée en 1994 se rencontrent et négocient les conditions nouvelles de leur vie commune.

Pour cela ils tentent ensemble d'établir tant bien que mal une communication sur le fond des choses : la vie et la mort, la responsabilité et la culpabilité, le bien et le mal, la vérité et le mensonge, la justice et l'histoire... Ils le font en échangeant ce qu'ils savent de ce qui s'est passé réellement lors du génocide et des massacres d'avril à juillet 1994 : qui a fait quoi, avec qui, où, avec quoi, quand ? qui a subi quoi, par qui, avec quoi, où, comment, quand, avec qui ?

Lors des séances des juridictions gacaca il se produit un retour collectif sur les actes commis et subis, et une remontée à la surface de la conscience des sensations et des sentiments éprouvés alors. Il se tisse une expérience qui permet de mettre des mots sur des vécus violents bruts et dont l'onde de choc cesse petit à petit d'être un corps étranger indicible, incompréhensible et non reconnaissable dans les schèmes de pensée et de sentiment individuels et collectifs. Il s'ensuit que les séances des juridictions – gacaca rendent possibles des catharsis ainsi que des prises de conscience dont le développement dépend de la compréhension que l'on a de ce qui se passe et de ce que leur organisation permet d'en faire, d'en tirer pour les individus, les communautés locales et la société dans son entièreté. Il s'avère par conséquent nécessaire d'imaginer un cadre de référence théorique pour penser les juridictions gacaca comme processus socio-juridique susceptible de devenir aussi un processus socio-thérapeutique.

A quelles conditions théoriques et pratiques les juridictions – gacaca peuvent conjuguer ensemble deux actions : une action socio-juridique et une action socio-thérapeutique ? La réponse à cette question suppose la réponse préalable aux questions suivantes : Et d'abord qui doit guérir ? Ensuite de quoi a-t-il à guérir ?

Quasi tout le monde au Rwanda dira que c'est tous les Rwandais qui ont à guérir du trauma. Mais ce mot « trauma » revêt de multiples sens et recouvre une diversité de troubles.

L'analyse du mot trauma permet de réaliser qu'en premier lieu il renvoie au deuil et au travail de deuil. En effet qui dit trauma désigne tout choc qui confronte à la mort, la sienne et celle des autres, directe ou indirecte. Le trauma renvoie au choc lié à une perte ou à la menace de la perte de l'intégrité physique ou psychique, sociale ou morale ... La situation vécue constitue un événement qui dépasse et défie la capacité de lire, d'analyser, d'expliquer ou de comprendre ce qui se passe, ce qui m'arrive, ce qui nous surprend. Se sentant dépassé et impuissant à y comprendre quelque chose dans ce qui arrive, les individus comme les groupes et les communautés ont tendance à se replier sur eux-mêmes, à s'isoler et à refaire sans cesse la scène traumatique. Mais quand il leur est offert des conditions propices pour s'exprimer, ils le font plus ou moins volontiers. Les juridictions –gacaca offrent-elles de telles conditions ?

Elles offrent certainement les conditions de parler et de s'exprimer. Mais exprimer et s'exprimer suffisent-ils pour qu'il y ait guérison ? Non car il importe de donner du sens à ce qui est exprimé et qui s'exprime. Les objectifs d'unité et réconciliation permettraient de donner un tel sens, mais ce sont eux qui s'inscrivent le moins bien dans la démarche socio-juridique établie par les juridictions – gacaca. Il y a aussi l'aveu et la plaidoirie de culpabilité, la demande et l'offre de pardon, mais leur stimulation par le jeu socio-politico-juridique et les antécédents idéologiques peuvent leur enlever une bonne part de leur vertu thérapeutique, car le sens que véhicule les objectifs d'unité et réconciliation s'en trouve profondément contrarié. C'est de la discussion de tous ces obstacles sur le chemin de la guérison que se dégageront le cadre théorique de référence et les orientations indispensables pour l'aménagement des juridictions – gacaca comme un espace du travail de deuil et de guérison du trauma.

2. Le cas de Viviane et le problème que posent les juridictions-gacaca

« Viviane est une dame tutsi dans la quarantaine. Elle avait épousé un homme hutu qui a réussi à la "sauver" pendant le génocide. Durant les 3 mois qu'a duré le génocide, elle a vécu recluse et devait subir tous les assauts haineux et violents de sa belle famille. Ses beaux frères ont été les premiers à aller éliminer toute sa famille et à piller tous les biens qu'il était possible d'emporter. De retour chez eux ils clamaient fort haut leurs forfaits pour que Viviane l'entende bien. Certains des biens pillés meublent encore leurs demeures à ce jour et certains habits ont pendu longtemps sur leurs corps. C'est pendant ces moments terribles que

Viviane a accouché de son dernier enfant, mais ni sa belle mère, ni ses belles sœurs, ni ses beaux frères ne lui sont venus au secours d'une quelconque manière. Seul son mari rentrait le soir ivre et lui parlait, mais il ne l'a jamais félicitée, ne lui a chauffé de l'eau ni offert un quelconque petit cadeau. Ses beaux frères venaient la narguer et la menacer, seuls ou en compagnie d'autres tueurs.

Après le génocide, son mari son mari s'est également retourné contre elle en prétextant que ses frères tutsi allaient le tuer, qu'ils se vengeraient sur tous les hutu. Il s'est mis à la frapper et à la maltraiter de toutes sortes de manières. Et malheureusement, ce qu'il craignait est arrivé ; il a effectivement fini par être tué, de façon mystérieuse, sans qu'elle y ait une quelconque participation. La voilà maintenant aussi veuve.

Sa belle famille accuse Viviane d'avoir livré son mari et lui vouent une haine sournoise, insidieuse et véritablement mortifère. Elle a voulu couper ses enfants d'elle et les monte contre elle par tous les moyens possibles. Heureusement les enfants tiennent à elle et la défendent même auprès de la grand mère, des oncles et des tantes. Elle vit recluse chez elle, avec ses enfants, dans une maison délabrée et trouée à plusieurs endroits. Elle s'est affiliée à quelques associations des femmes dans lesquelles elle puise de l'énergie pour vivre. Avec d'autres femmes elle travaille pour vivre, pauvrement mais à la sueur de son front. Elle parvient à nourrir ses enfants, à les faire soigner et fréquenter l'école, tant bien que mal, mais elle y parvient.

Viviane est venue en consultation chez moi suite à une formation que j'avais animée et à laquelle elle avait participé. Il y a quelques années de cela. Je ne l'avais pas reçu pendant longtemps, mais la thérapie intensive que j'avais faite avec elle l'avait soulagée de la plupart des symptômes qui tourmentaient sa vie : manque de sommeil, perte d'énergie, mal de tête qui ne finit pas, sentiment de grande solitude, haine d'elle-même et des autres (y compris ses enfants), envie de mourir, mauvaise communication avec ses enfants, désespoir de n'avoir personne qui l'aime... Elle avait retrouvé une raison de vivre, se sentait réémerger dans la vie et avait l'impression de vivre à peu près comme tout le monde. Elle avait trouvé en moi une reconnaissance inconditionnelle et se sentait aimée et accueillie par quelqu'un comme elle ne l'avait plus jamais vécue après le génocide.

Quand les juridictions-gacaca ont débuté dans tout le pays et donc dans sa cellule, tous les acquis de la thérapie se sont effondrés. Son état de santé s'est même empiré, elle avait l'impression d'être toujours suivie par des gens qui allaient la tuer. Elle rentrait chez elle pendant qu'il faisait encore jour (clair), s'enfermait avec ses enfants et ne sortait plus que le lendemain matin. Elle ne dormait plus et passait la nuit à guetter aux fenêtres le moindre signe de danger. Elle voyait des tueurs partout dans les chemins qu'elle empruntait et vivait sous une tension insupportable. Elle n'avait plus l'énergie nécessaire pour aller travailler aux champs. Cette situation aggravait les choses, car elle s'inquiétait en plus quant à la manière dont elle allait nourrir ses enfants. Elle n'avait plus d'appétit, maigrissait et perdait de jour en jour des forces physiques et mentales.

Pour des raisons religieuses, Viviane n'a dénoncé personne. Elle a renoncé à réclamer quoique ce soit à quiconque. C'est le prix qu'elle a payé pour avoir le minimum de paix avec ses voisins, dont sa belle mère, ses beaux frères et ses belles sœurs. Dans les juridictions-gacaca elle maintient la même attitude. Elle se tait. Malgré cela certaines personnes de sa cellule la montrent du doigt. Quand elle passe certains disent à haute voix qu'elle est méchante et qu'elle mourra avant eux, avant de les avoir fait emprisonner. Elle se retient difficilement quand elle entend tout ce monde clamer leur innocence et garder silence sur tous les crimes que plusieurs d'entre eux ont commis. Elle ne voulait qu'une chose : fuir, partir de là... Mais pouvait-elle fuir toute la souffrance qu'elle portait en elle ? Où aller si non chez un psychologue. Elle est venue donc me raconter tout ce qui lui arrivait.

Lors de la reprise de la thérapie, elle a pu exprimer ce qu'elle ne pouvait pas dire dans les séances des juridictions-gacaca. Je l'ai aidé à faire le chemin inverse de la fuite et à prendre celui qui menait à son cœur tellement meurtri, si longtemps et si profondément blessé. Elle a pu pleurer et dire sa colère. Après 3 séances sa vie esseulée retrouvait le chemin qui mène à autrui, après avoir emprunté celui qui mène à elle. Mais malheureusement il ne m'a pas été possible de poursuivre avec elle. Je l'ai croisée il y a peu de semaines, elle semblait bien se porter et vaquait avec d'autres femmes d'une de ses associations à une action gaie et stimulante.

Viviane est une femme ordinaire, vivant sur l'une des mille collines du Rwanda. Elle mène une vie ordinaire, semblable à celle des milliers de Rwandais. Peut-on dire qu'elle souffre du traumatisme ? Qui peut affirmer qu'elle a tort de se taire et la condamner pour cela ? Comment parvient-elle à mener la vie qu'elle mène : entre la vie et la mort, avec ses enfants et en juxtaposition avec ses voisins et les membres de sa belle famille, dans ses associations ? Qu'est-ce qui lui sert de "ressort invisible" (Fischer G.-N. 1994) ?

Ce sont des milliers de Viviane et de Gaston (un beau frère de Viviane) qui prennent part aux juridictions-gacaca. Pour eux et pour leur réconciliation grâce à la révélation de la vérité de ce qui s'est passé pendant le génocide ces juridictions inhabituelles et faites sur mesure ont été organisées et fonctionnent désormais sur tout le territoire national. Elles peuvent être une occasion pour les « traumatiser » comme elles peuvent être une occasion pour les guérir. « A quelles conditions peuvent-elles les guérir ? » (Uwihoreye Ch.2005).

Ni Viviane ni Gaston, aucune d'eux n'a encore été victime d'une crise traumatique, mais bien d'autres en sont victimes. Et eux, combien de temps tiendront-ils ? Est-il possible de payer un prix aussi exorbitant pour leur santé et leurs relations sociales ?

3. A la recherche d'une articulation thérapeutique de la justice et de la thérapie

Il y a pour Viviane le monde de la psychothérapie et le monde de la justice, des juridictions-gacaca. Leur juxtaposition ne peut pas l'aider à sortir de la vie qu'elle mène jusque-là. Bien au contraire elle peut accélérer son épuisement et la conduire à la dissociation. Ce dont elle a besoin, c'est de retrouver un espace de communication unifiée avec elle-même et avec les membres de sa communauté de vie. Il existe un atout important pour le faire : elle accepte d'accéder à sa souffrance et de la travailler pour lui trouver un sens.

Le cas de Gaston et de ses semblables est plus complexe. Ils se sont emmurés dans le mal qu'ils les ont fait ...et ne veulent pas en sortir. Il faut dire que la souffrance qui résulte de leur culpabilité réelle est littéralement insupportable, destructrice de la conscience et de l'humain en eux et dans autrui. Poursuivre la vie qu'ils mènent est proprement dangereux pour eux-mêmes et pour la communauté et la société entière.

Uwihoreye Ch. (2005,p.95) propose un dispositif d'intervention au cours du processus « Gacaca ». Il le fait sous forme de synthèse au tableau suivant :

Facteurs de traumatisation	Facteurs de guérison	Principes psychothérapeutiques	Actions proposées
1. Les témoignages douloureux	- L'expression de la vérité	- Donner le sens à la souffrance	- La sensibilisation
2. Le "gushinyagurira" (banalisation)	- L'expression de tous les sentiments et les émotions négatifs	- Le travail de deuil	- Gérer la tristesse et la colère
3. L'intimidation	- L'extériorisation des signes de souffrances	- La reconnaissance de sa souffrance, celle des autres ainsi que les moyens d'y faire face	- Rassurer les gens en rapport avec la peur et le stress
4. La stigmatisation	- La cohabitation pacifique	- L'expression des sentiments, des émotions et d'autres comportements	- Calmer les tensions et l'agitation.
5. Le refus de témoigner la vérité	- Découvrir le sens de différentes réactions et des comportements	- La réaction d'un espace sécurisant	
6. La cohabitation avec les bourreaux	- Découvrir un espace d'expression et de partage sécurisé		
7. Les faux témoignages			
8. Les accusations			
9. Les divergences (malentendus)			

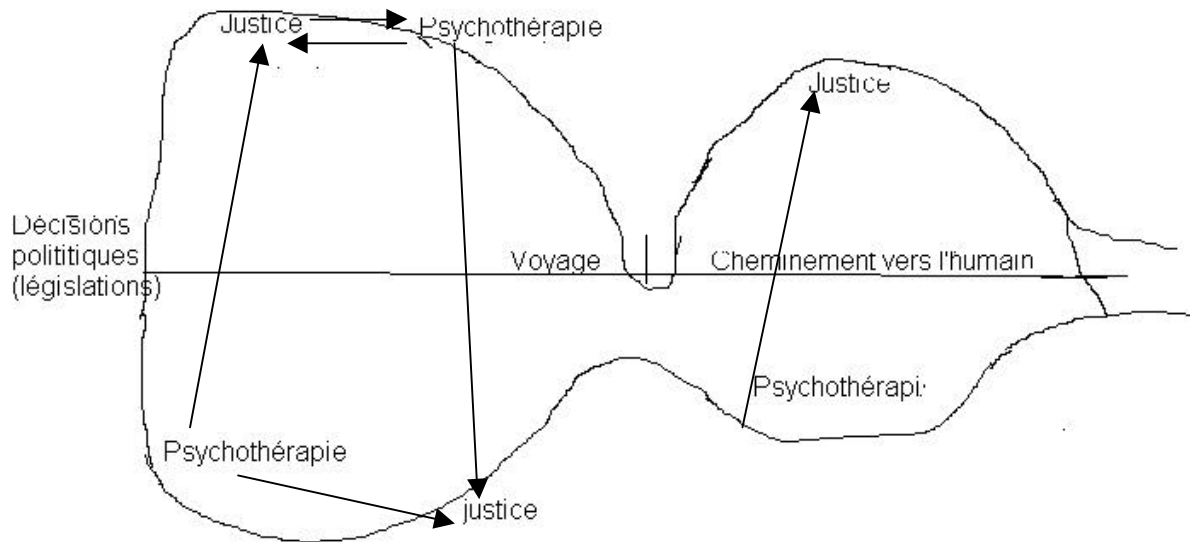
Il y a là un premier essai d'articuler les facteurs de traumatisation et ceux de guérison, dans le but de proposer des dispositions et des attitudes psychothérapeutiques ainsi que des actions susceptibles de maximiser les facteurs de guérison et de minimiser les facteurs de traumatisation. Mais l'articulation entre la justice et la thérapie n'apparaît pas clairement. On en reste à l'action décalée des spécialistes de la justice et de la thérapie. Mais en réalité ce qu'il importe d'obtenir, c'est que les citoyens rwandais parviennent à devenir les propres acteurs de leur justice et de leur thérapie : au sein de leurs communautés. La véritable question qui se pose réside là : comment les rescapés et les autres (prisonniers, membres des familles de prisonniers, anciens exilés et témoins impuissants des massacres et des violences de 1994 et des infiltrations terroristes de 1996 à 1999) peuvent-ils devenir les propres acteurs de la justice et de la thérapie qui les concernent à des titres divers ?

Viviane et Gaston vivent côte à côte, dans la peur l'un de l'autre, dans la suspicion réciproque, dans l'ignorance de la souffrance de l'un et de l'autre... Les assises des juridictions-gacaca viennent proposer de changer de vie sans avoir rien fait pour instaurer une communication minimale dans la vie quotidienne, dans leur milieu habituel de vie. Le changement ainsi exigé ou attendu fait fi de toutes les résistances justifiées ou pas, compréhensibles ou pas. Le type de communication auquel les gens sont habitués est transposé dans les juridictions-gacaca. D'ailleurs là où existe une communication sereine, ouverte et dynamique les choses se passent différemment que dans la cellule de Viviane et de Gaston.

Il s'avère nécessaire de créer un cadre de communication à l'intérieur duquel la justice et la thérapie s'inscrivent dans une trame qui est celle même de la vie communautaire. Là peuvent jouer les principes psychothérapeutiques proposés par Ch. Uwihoreye (2005) et intervenir les actions qu'il suggère. Il importe de lier l'avant, le pendant et l'après-gacaca pour que les assises des juridictions-gacaca deviennent des moments d'un même voyage tant pour les individus que pour les communautés. Il importe de lier l'avant, le pendant et l'après-gacaca pour que les crises traumatiques deviennent elles aussi des moments d'un même voyage qui conduit vers la réconciliation avec soi-même, sa vie, son histoire et son avenir, vers la réconciliation avec les autres, la communauté, la société entière et leur histoire partagée.

L'approche communautaire en santé mentale et en gestion des conflits que je développe permet d'apercevoir une articulation inédite de la justice et de la thérapie. Ce qui est visé, c'est que la justice devienne thérapie et que la thérapie devienne justice. Cela sera possible quand les juridictions-gacaca instaureront dans leur pratique effective une justice alternative : celle qui guérit l'offensé, l'offenseur et la communauté de la rancœur, de la suspicion et de la peur... Cela sera possible quand la thérapie sera une démarche communautaire de partage de la souffrance, de compassion et de réconciliation, sans passer sous silence les responsabilités qui permettent à chacun d'accéder au véritable statut de l'humain.

L'image le plus appropriée pour traduire une telle articulation est celle d'un cercle ou d'un système vivant, c'est-à-dire ouvert et dynamique.



En effet tout se tient dans la vie d'un individu et d'une communauté. Il s'avère nécessaire de penser une action qui respecte l'interaction des différentes fibres du tissu psychosocial. Car celui-ci vit grâce à l'ensemble des relations psychosociales, juridiques, politiques, économiques et culturelles. Faire en sorte de s'axer autour de la dynamique qui travaille cet ensemble pourrait amener les juridictions-gacaca à se détacher de l'emprise de la justice punitive et rétributive (judiciaire classique) et à promouvoir véritablement une justice alternative de type participatif et à orientation réconciliatrice.

CONCLUSION

Terminons là où nous avons commencé, concluons ou feignons de conclure en rappelant l'abîme sur lequel tout cela se déroule, comme en rêve.

« Au Rwanda, beaucoup de personnes ont été tuées, beaucoup d'autres blessées ou exilées, mais la vraie catastrophe, peut-être, est encore ailleurs. C'est toute une société, et plus encore, qui a révélé sa faillite. Nous sommes mis à la question, chacun, en tant qu'appartenant à l'espace humaine, par ce qui s'est passé au Rwanda, mais aussi en Allemagne, au Cambodge, au Kosovo... Des questions s'ouvrent là, en abîme, sur : qu'est-ce que l'homme ? Et la vie, vaut-elle la peine qu'on la vive ? [...] Les mots "traumatisme majeur" pourraient être réservés à ce qui vient attaquer cette dimension la plus profonde de la vie du sujet : non pas seulement le goût mais le sens du vivre ... [...] Mais le sens de la vie ne se transfuse pas. En dernier lieu le choix de vivre ... c'est un acte de liberté, un acte éminemment éthique. En ce sens, l'éthique du psychologue, c'est celle de l'autre : l'accueil et le respect de l'éthique de l'autre et non je ne sais quelle idolâtrie du « bon fonctionnement mental, de l'absence de la souffrance ou la conversion des autres, coûte que coûte, à l'amour de la vie » (Baqué, op.cit ; p.158).

Justice, amour, psychothérapie, éducation... au Rwanda plus qu'ailleurs peut-être, vont à l'échec s'ils se donnent pour mission de changer l'autre à coup de lois, de belles déclarations, de techniques et de bons conseils. Il est déjà difficile de rencontrer l'autre. Quand cela survient une seule chose importe, cheminer avec lui, l'accompagner en liberté, jusque-là où il est possible d'arriver. Et un tel accompagnement porte encore de meilleurs fruits quand il se fait à plusieurs, en communion. Le plus important à faire est somme toute d'aménager un espace de rencontre et de communication, de permettre ainsi à l'impossible d'advenir en son temps. Et ce temps est toujours un temps extraordinaire, un don du ciel et/ou de la vie : « le chaïros ». Espérons que les juridictions-gacaca puissent offrir ce temps à plusieurs personnes, à plusieurs communautés, à toute la société rwandaise !

BIBLIOGRAPHIE

- American Psychiatric Association : Mini DSM-IV. Critères diagnostiques (Washington DC,1994). Traduction française par J-D.Guelfi et al., Masson, Paris, 1996.
- Barret-Ducrocq F. (sous la direction de) ; Pourquoi se souvenir ? Forum International Mémoire et Histoire, Grasset-Fasquelle, Paris, 1999.
- Duyckaerts F., Les fondements de la psychothérapie, De Boeck Université, Bruxelles, 1999
- Fischer G.-N., Les blessures psychiques. La force de revivre, Odile Jacob, Paris, 2003.
- Fischer G.-N., Le ressort invisible. Vivre l'extrême, Seuil, Paris, 1994.
- Gasibirege S., Considérations sur le rôle que peuvent jouer le traumatisme et les blessures non guéries sur le processus judiciaire : comment l'humanisation de l'autre (victime, témoin, auteur du crime) encourage le respects des droits humains et le processus judiciaires ?, Communication à l'Atelier participatif organisé par La Benevolencija Rwanda en collaboration avec les partenaires locaux en matière de justice et de réconciliation, Kigali, 1-2 septembre 2005.
- Maqueda Fr. (sous la direction de), Traumatismes de guerre. Actualités cliniques et humanitaires, Hommes et perspectives / Martin Media, Paris 1999. Plus particulièrement S.Baqué, Le lieu du juste, pp.141-161 et JC-Métraux, Au temps du silence, la nosographie reste muette. Les syndromes post-traumatiques en question, pp.41-66 ;
- de Ministère de la Santé et Coopération Belge au Développement, Guide Santé mentale dans le contexte des juridictions-gacaca, Kigali, mai 2004.
- ex- Moro R. et Lebovici S. (sous la direction de), Psychiatrie humanitaire en Yougoslavie et en Arménie. Face au traumatisme, PUF, Paris,1995.
- Paris, Sironi F., Boureaux et victimes. Psychologie de la torture, Odile Jacob, 1999.
- sa Stettbacher K-J., Pourquoi la souffrance. La rencontre salvatrice avec propre histoire, Aubier, Paris, 1990.
- et/ou Uwihoreye Ch ., Les juridictions – gacaca : processus de traumatisation de guérison. A quelles conditions, Mémoire UNR Butare, Janvier 2005.
- Waintrater R., Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre, Payot, Paris, 2003.